



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Rhône

Ville de Villefranche-sur-Saône

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 juin 2023

N° 2023-101

Objet : Prise en compte de l'augmentation du coût des fluides dans la participation forfaitaire des salles municipales

Date de la convocation : 20/06/2023

Date d'affichage du compte-rendu :

Date de publication de la délibération :

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 39

Quorum : 20

Accusé de réception en préfecture

69-216902643-20230626-30231-DE-1-1

Date de télétransmission : 6 juillet 2023

Date de réception préfecture : 6 juillet 2023

Président : Thomas RAVIER

Secrétaire : Sophie LUTZ

Présents : M. Thomas RAVIER, Mme Stylite BAUDU-LAMARQUE, Mme Sophie LUTZ, M. Olivier MANDON, Mme Béatrice BERTHOUX, M. Pascal RONZIERE, Mme Muriel BLANC, M. Jean-Louis ALLIX, Mme Martine GLANDIER, M. Michel JAMBON, Mme Capucine SEIVE, M. Benoit FROMENT, Mme Pascale REYNAUD, M. Didier MOULIN, Mme Frédérique PARLIER, M. Kamel GUIDOUM, Mme Myriam CADI, Mme Delphine DUBOST STIVAL, Mme Henriette COURT, M. Christophe ESPASA, Mme Isabelle GAVEL, M. Didier GIBERT, M. Georges GIFFON, M. Aloïs HAMM, M. Patrick LIEVRE, M. Cihan RAYMAN, Mme Sylvia PITTET, M. Denis CHAUMAT, Mme Geneviève JONARD, Mme Marie-Jeanne RIBEIRO, Mme Michèle MONTAGNIER.

Absents représentés : Mme Keziban AKSU GIRISIT ayant donné pouvoir à Mme Stylite BAUDU-LAMARQUE, Mme Françoise LAFAYSSE ayant donné pouvoir à Mme Sophie LUTZ, Mme Brigitte RAGOT ayant donné pouvoir à M. Thomas RAVIER, M. Etienne ALLOMBERT ayant donné pouvoir à Mme Michèle MONTAGNIER.

Absents : M. Alexandre PORTIER, M. Laurent FLORY, Mme Laurence MARCEAU, M. Vassili LICHI.

La Ville de Villefranche-sur-Saône bénéficie d'un tissu associatif dense et diversifié d'associations actives et engagées dans la vie de la commune. À travers un mode d'action basé sur le bénévolat et l'engagement collectif, les associations sont des acteurs phares de l'intérêt général et local.

Elles sont connues pour le service qu'elles rendent, les causes qu'elles défendent, l'activité qu'elles proposent, mais leurs actions et leurs impacts vont bien au-delà :

- animatrices des territoires et actrices essentielles du lien social,
- elles participent à lutter contre l'isolement,
- elles contribuent à l'animation et l'attractivité du territoire,
- elles favorisent la citoyenneté, l'éducation et le développement des échanges.

Elles sont également très impliquées dans l'animation de la vie locale à travers l'organisation d'événements et la participation à plusieurs manifestations municipales telles que notamment le Forum des associations.

Fort de cette richesse, la municipalité met en œuvre une politique renouvelée de soutien, d'appui et d'accompagnement des associations. Outre le montant global des subventions aux associations qui n'a jamais diminué malgré les crises successives financière, sanitaire et énergétique, la municipalité met à disposition à titre gratuit ses divers équipements qu'ils soient sportifs ou culturels ou autres.

La municipalité a également instauré depuis longtemps un système de gratuité de toutes ses salles pour les associations ayant leur siège à Villefranche-sur-Saône ou exerçant leur activité principale dans des locaux municipaux. Les charges forfaitaires restent dues.

La dernière délibération sur la révision des tarifs et du forfait fluides datant de janvier 2011, il a été décidé de porter une réflexion sur les principales salles payantes de la Ville de Villefranche-sur-Saône (Atelier, Echevins/Chapelle).

Les principes qui ont guidé ce travail sont les suivants :

- seuls les coûts fluides et entretien des principales salles : Atelier et Echevins/Chapelle évoluent. Les tarifications des autres salles (Mutualité, Maison des familles, Salles passage ancienne mairie, Salles espace Barmondière, Bourse du Travail, galerie municipale) restent échangés ;
- pas d'augmentation du tarif de location pure sauf pour les locataires « hors Villefranche », une proposition d'augmentation de 20 € ;
- maintien de la mise à disposition gratuite une fois par an pour les associations ayant leur siège à Villefranche-sur-Saône ou exerçant leur activité principale dans des locaux municipaux ;
- suppression du tarif été/hiver pour l'Atelier (la climatisation coûte aussi chère que le chauffage) ;
- prise en compte de l'augmentation du coût des fluides (tarifs non révisés depuis 2011) ;
- tarification proportionnelle au temps d'occupation pour les fluides ;
- tarification forfaitaire de l'entretien.

Après examen par les membres de la Commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale (C6) en date du 15 juin 2023,

Le Conseil municipal, après délibération avec 32 voix pour et 3 abstentions (M. Etienne ALLOMBERT, Mme Marie-Jeanne RIBEIRO, Mme Michèle MONTAGNIER), décide :

- de maintenir la mise à disposition gratuite une fois par an, des salles municipales pour les associations ayant leur siège à Villefranche-sur-Saône ou exerçant leur activité principale dans des locaux municipaux ;
- de décider de la répartition suivante des coûts de location des salles de l'Atelier, des Echevins et de la Chapelle, pour les contrats de location signés à partir du 1^{er} septembre 2023 :

	Demi-journée (en €)			Journée (en €)			2 journées (en €)			Participation (en €)
	Été	Hiver	Fluides	Été	Hiver	Fluides	Été	Hiver	Fluides	Forfait entretien
ATELIER										
Villefranche	425,00		137,00	750,00		274,00	1 275,00		548,00	106,00
hors Villefranche	495,00		137,00	820,00		274,00	1 345,00		548,00	106,00
ECHEVINS										
Villefranche	650,00	700,00	140,00	1 200,00	1 300,00	280,00	2 000,00	2 150,00	560,00	64,00
hors Villefranche	720,00	770,00	140,00	1 270,00	1 370,00	280,00	2 070,00	2 220,00	560,00	64,00
CHAPELLE										
Villefranche	300,00	325,00	45,00	500,00	550,00	90,00	800,00	900,00	180,00	16,00
hors Villefranche	370,00	395,00	45,00	570,00	620,00	90,00	970,00	1 070,00	180,00	16,00

- de supprimer, pour l'ensemble des salles municipales, les demandes de caution.

Pour extrait et exécution,
Le Maire, Thomas RAVIER